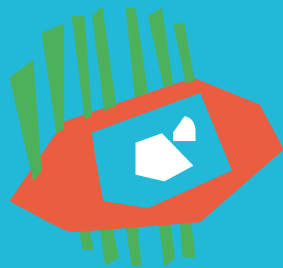


RENTRÉE 2023



Tout sur les temps périscolaires



**Inscription obligatoire
du 30 mai au 30 juin**

villeurbaine

Temps périscolaires, comment ça marche

À la rentrée de septembre 2023, votre enfant ira à l'école 4 jours par semaine et n'aura plus classe le mercredi matin. L'accueil périscolaire évolue et s'adapte à la nouvelle organisation.

L'accueil du matin

Les enfants peuvent arriver à l'école de 7 h 30 à 7 h 35 et de 7 h 55 à 8 h. C'est un temps calme pour les enfants de maternelle et d'élémentaire qui peuvent jouer librement ou se reposer. **L'accueil commence mardi 5 septembre.**

À noter L'accueil n'est pas ouvert aux enfants de toute petite section de maternelle.

L'accueil du soir

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis, un accueil périscolaire est proposé de 16 h 40 à 18 h pour les maternelles et les élémentaires. Les enfants peuvent prendre leur goûter, fourni par les familles, avant de participer aux activités de loisirs ou au temps des leçons au choix des parents, suivant les jours de la semaine et la classe de l'enfant.

L'accueil du soir débute dès lundi 4 septembre.

Les activités de loisirs

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis, des activités de loisirs sont proposées aux maternelles et aux élémentaires autour de 4 thèmes : culture (éducation artistique, culturelle et scientifique), éducation à l'environnement, citoyenneté et sport. **Les activités de loisirs commencent lundi 25 septembre.**

Le temps de midi

☉ **En maternelle** : les enfants ont un repas d'une durée d'environ 45 minutes. Les plus petits ont aussi un temps de sieste et les plus grands un moment de détente et de repos.

☉ **En élémentaire** : les enfants déjeunent en plusieurs services. Un temps de détente, avec une proposition de petites activités, est aussi organisé.

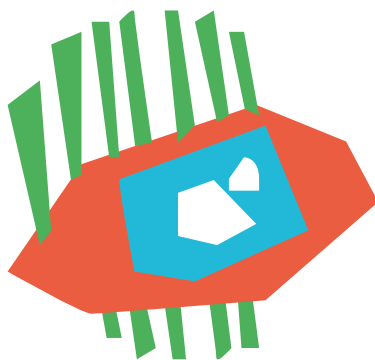
Le temps des leçons

Les lundis et jeudis soir, les élèves du CP au CM2 inscrits au périscolaire du soir peuvent avoir **un temps de travail personnel**. D'une durée de 20 à 30 minutes, il est suivi d'**un temps de loisirs éducatif**. Ce temps des leçons a été testé avec succès dans 9 écoles élémentaires en 2022, il est généralisé partout à la rentrée. Le contenu et la méthode sont construits et adaptés en fonction du niveau et de l'âge. Le temps des leçons est encadré par des enseignants volontaires et des animateurs.

Il commence lundi 25 septembre.

nouveau !

La semaine d'école en un coup d'œil



7 h 30 lundi mardi jeudi vendredi

8 h 30

Périscolaire : accueil du matin

11 h 50



Temps scolaire

14 h

Périscolaire : repas et activités

16 h 40

Temps scolaire



Vous pouvez venir chercher vos enfants à ces horaires :

17 h 30

LUNDI
Temps des leçons ou activités de loisirs*

18 h

MARDI
Activités de loisirs

JEUDI
Temps des leçons ou activités de loisirs*

VENDREDI
Activités de loisirs

*au choix des familles

Le mercredi matin, un nouvel accueil de loisirs périscolaire

Le mercredi matin, la Ville propose aux enfants de maternelle et d'élémentaire un accueil de loisirs périscolaire dans l'école où ils sont inscrits. Ils profitent d'activités diversifiées. Les animations sont construites autour de **quatre grands thèmes : culture, éducation à l'environnement, citoyenneté et sport**. Musique avec l'ENM, expositions au Rize, peinture, sciences, jeux sportifs... Il y en a pour tous les goûts et pour tous les âges !

L'accueil du mercredi matin débute mercredi 13 septembre.

A noter L'USEP - Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré - propose des activités le mercredi de 13 h 30 à 17 h 30, à partir de la grande section de maternelle dans les groupes scolaires. L'accueil des enfants inscrits à l'USEP est possible dès 12 h 30 avec un temps de repas (fourni par les familles) ou à partir de 13 h 30. La tarification est annuelle, calculée selon le quotient familial des familles et l'inscription se fait directement auprès du référent USEP de l'école. D'autres structures, comme les centres sociaux ou les clubs sportifs proposent aussi une offre le mercredi. Pour en savoir plus, consulter le site internet de l'USEP Villeurbanne.

7 h 30

mercredi

Accueil

8 h 30

Activités de loisirs pour les maternelles et élémentaires



12 h

Départ

12 h 30



Le point sur les tarifs

Pour encore plus de clarté et par souci de justice sociale, l'ensemble des grilles tarifaires est redéfini avec davantage de progressivité.

- Pour la nouvelle offre concernant l'accueil du mercredi matin, un tarif forfaitaire attractif est mis en place : **de 1 € à 5,50 € la matinée.**

Afin d'adapter les tarifs à la situation de chaque famille, le prix dépend de votre quotient familial.

- Pour le temps de restauration, 14 tranches différentes sont définies. Suivant le quotient familial, **les familles paient entre 0,50 € et 6,50 €.**

La tarification de la restauration scolaire prend par ailleurs en compte l'augmentation du coût de revient des repas lié à l'inflation, mais aussi l'amélioration de la qualité des produits servis aux enfants : **augmentation de la part des produits bio, locaux et labellisés** ainsi que le nouveau mode de conditionnement dans des bacs inox, qui conduira à une disparition prochaine du plastique.

Pour connaître votre tarif, rendez-vous sur alecole.villeurbanne.fr

Inscriptions et informations pratiques

Pour inscrire votre enfant :

Vous recevez à partir de mi-mai le dossier d'inscription pré-rempli de votre(vos) enfant(s) par courrier ou par mail.

Retour du dossier d'inscription, au plus tard le 30 juin 2023 :

- « papier » : auprès du Kid avec les pièces justificatives ;
- en ligne sur le portail familles : www.villeurbanne.fr/kid où vous pouvez télécharger les pièces justificatives.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : VENDREDI 30 JUIN 2023

À noter Pour vous guider, consulter le tutoriel disponible en ligne sur le portail familles et sur le site alecole.villeurbanne.fr

À savoir L'inscription, pour tous les temps périscolaires : matin, soir et mercredi matin ainsi qu'à la restauration, est obligatoire et se fait à l'année. Il ne peut y avoir d'inscription ponctuelle.

nouveau !

Un délai de 2 semaines s'applique pour tout dossier d'inscription déposé **après le 30 juin 2023 et tout au long de l'année** (ex : pour un dossier déposé le 4 septembre, accès aux temps périscolaires et restauration le 18 septembre 2023).

Au quotidien

Dans l'année, il peut y avoir des changements ou des événements. La Ville en tient compte sous réserve de respecter quelques règles.

Modification des jours de présence

En cours d'année, vous pouvez modifier les jours où votre enfant fréquente l'accueil périscolaire. Il faut pour cela le signaler au minimum une semaine à l'avance (ex : le mardi pour le mardi suivant) sur le portail familles ou auprès du KID.

Pas d'annulation ponctuelle ou de rajout ponctuel pour les accueils du matin, du soir et du mercredi matin.

Annulation ponctuelle de la restauration

L'annulation ponctuelle ou le rajout ponctuel de repas est possible à condition de prévenir au minimum une semaine avant (ex : le mardi pour le mardi suivant). Les repas peuvent être annulés sur le portail familles ou auprès du KID. **L'ajout ponctuel de repas se fait uniquement en appelant le KID au 04 78 03 67 84.**

Absences pour raisons médicales

Si votre enfant est malade, vous pouvez fournir un certificat médical ou un bulletin d'hospitalisation pour annuler la facturation des différents temps périscolaires et de la restauration.

Vous disposez d'un délai de 15 jours à partir du 1^{er} jour d'absence pour transmettre vos justificatifs :

- soit sur le portail familles ;
- soit auprès du service du KID ;
- soit par mail à : regie.education@mairie-villeurbanne.fr

Il ne faut pas transmettre les documents aux écoles.

Plus d'infos sur le site alecole.villeurbanne.fr
le nouveau site pour tout savoir sur l'école à Villeurbanne !

Accueil du matin, temps de midi, mercredi matin, périscolaire du soir.

Pour tous les temps périscolaires,
l'inscription est obligatoire.

**À faire du 30 mai
au 30 juin 2023 !**

KID | espace
familles

52 rue Racine (à côté de la mairie annexe)

Tél. : 04 78 03 67 84

Ouverture : les lundis et vendredis de 8 h 30 à 16 h 30
sans interruption, les mardis et jeudis de 8 h 30 à 12 h 30,
les mercredis de 8 h 30 à 18 h sans interruption.

alecole.villeurbanne.fr